



Compte-rendu du Conseil Communautaire du  
**22 septembre 2015**  
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

**Titulaires / Suppléants**

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	X
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	Pouvoir à Sylvianne Anglaret
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

**Assistaient en outre à la réunion :**

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Paulin Bertin, stagiaire à Ardes Communauté, en charge de l'accessibilité (première partie de la réunion)

Sébastien Gouttebel, Pierre Morel, D.D.T. du Puy de Dôme (première partie de la réunion).

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juillet 2015
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques

- Aménagement du territoire
- Environnement et transition énergétique
- Vie intercommunale et moyens associés
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 7 septembre 2015.

18 conseillers sont présents, 1 conseiller a donné pouvoir, le quorum est donc atteint.

Guy Fradin est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 28 juillet 2015**

Le Président indique que le compte rendu de la séance du 28 juillet 2015 a été envoyé à chacun des conseillers. Il demande si des remarques sont à formuler.

Françoise Pelissier s'excuse de ne pas avoir pu assister à la dernière réunion. Elle précise avoir lu le compte-rendu et demande si la facturation de la salle multi-activité était prévue dès le départ. Bernard Veissière indique que la convention de gestion entre Ardes Communauté et Vacances Pour Tous International prévoit en effet cette facturation. Il ajoute que ce sujet sera abordé de nouveau pendant la réunion de ce jour.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

## **Accessibilité**

- **Restitution de stage de Paulin Bertin**

Bernard Veissière remercie MM. Morel et Gouttebel de la D.D.T. du Puy de Dôme d'assister à la séance et cède la parole à Paulin Bertin pour la conclusion de son stage portant sur l'accessibilité des bâtiments publics sur le territoire (communes et communauté).

### **Rappel à propos du stage :**

Paulin Bertin rappelle que son stage a duré 5 mois et demi et avait pour but la rédaction des diagnostics d'accessibilité concernant les communes d'Ardes Communauté. Il a été organisé en différents temps : en premier lieu, ce stage a demandé de connaître les réglementations liées à la loi de 2005 puis à celle de septembre 2014 mais aussi de prendre en compte les évolutions et particulièrement les mesures d'assouplissement.

Un premier rendez-vous a eu lieu auprès de chaque commune afin d'échanger à propos de l'accessibilité et de visiter une première fois les ERP et IOP communaux. Cela a aussi été l'occasion d'évoquer des solutions de mutualisations envisagées et de préciser les travaux réalisés et les projets des communes.

Les audits de chacun des bâtiments ont ensuite été réalisés et dans un même temps ont été rédigés les diagnostics d'accessibilité. Trouver les solutions adaptées aux enjeux de communes rurales dont les moyens financiers sont limités a été une problématique importante : les tarifs les plus réalistes possibles ont été recherchés.

Un troisième entretien avec les référents accessibilité, les maires, voire les conseils municipaux a permis de présenter le travail, d'expliquer les aménagements et achats à envisager, etc.

Cet entretien a été aussi l'occasion de présenter la rédaction des CERFA pour l'agenda d'accessibilité.

Un tableau récapitulatif a enfin été envoyé par mail afin de résumer les travaux à effectuer pour la mise en accessibilité.

A l'issue de ce stage, les diagnostics ont été réalisés, et représentent près de 130 ERP et IOP audités, 750 pages rédigées, et près d'un millier de produits préconisés. Des solutions de substitutions et parfois des dérogations ont été trouvées afin d'éviter des travaux trop coûteux. Si la mise aux normes, à l'issue des 3 à 6 prochaines années n'est pas de 100% pour tous les ERP ou IOP, elle correspond au mieux aux demandes du territoire.

Les principaux obstacles sur toutes les communes confondues portent sur les stationnements adaptés, les ressauts tels que les marches ou les seuils de portes et les escaliers. Améliorer la signalétique directionnelle et interne aux bâtiments a aussi été une préoccupation. Certaines des préconisations concernent un handicap particulier mais certaines s'adressent aussi à l'ensemble de la population. C'est le cas de l'ajout de plaques horaires ou l'implantation de mains courantes le long des marches qui répondent souvent à des demandes des habitants.

#### Concernant les bâtiments d'Ardes Communauté :

ERP	Maison de santé	Accessible	Ardes Communauté
ERP	Maison de pays		Ardes Communauté
ERP	Centre touristique	Neuf	Ardes Communauté
ERP	Salle multi activités	Neuf	Ardes Communauté

La maison de santé, le centre touristique et la salle multi activités sont récents et donc accessibles. Seule la maison de pays n'est pas tout à fait aux normes cependant il s'agit simplement d'ajouter une boucle à induction magnétique, une plaque précisant les horaires. Les cheminements intérieurs devront être modifiés mais cela ne demande pas de dépense spécifique. Total chiffré à 360 € H.T.

#### Les solutions mutualisées

Afin de mutualiser au mieux les achats de fournitures et les travaux prévus, il a été envisagé d'harmoniser les travaux année par année.

	Année 1	Année 2	Année 3
Signalétique directionnelle	X		
Aménagement des places adaptées	X		
Suppression des ressauts		X	
Equipements des escaliers		X	
Signalétique intérieure			X
Visibilité des cheminements intérieurs			X
Equipements des sanitaires			X
Autres	Variable selon l'impact et le coût des aménagements		

A l'échelle des 15 communes, quelques exemples :

- 75 kg de peintures pour marches
- 110 bandes podotactiles
- Plus de 300 mètres de bandes entre l'entrée des ERP et les places de stationnement

- Une trentaine de stationnement adaptés, de plans inclinés amovibles et presque autant de mains courantes
- Une vingtaine de boucles à induction magnétiques, de panneaux pour afficher les horaires ou informations importantes

De nombreux travaux pourront par ailleurs être réalisés en interne, notamment les peintures des escaliers, ou la fabrication de certains plans inclinés amovibles. Il sera dans ce cas intéressant de partager les compétences des agents communaux et intercommunaux.

Des solutions alternatives à l'achat de fournitures sont possibles. Par exemple les signalétiques intérieures comme les sanitaires peuvent être simplement imprimées, plastifiées et ajoutées aux portes.

	Quantité	Tarif unitaire	Total	Tarifs Unitaire Ardes Communauté	Total
Panneau d'informations horaires	22	150,0 €	3 300,0 €	38,6 €	849,6 €
Panneau d'informations indicateur	12	500,0 €	6 000,0 €	300,0 €	3 600,0 €
Pictogramme "Privé"	8	20,0 €	160,0 €	1,5 €	12,0 €
Pictogramme boucle magnétique	31	10,0 €	310,0 €	1,5 €	46,5 €
Signalétique de porte sanitaire	32	8,4 €	268,8 €	1,5 €	48,0 €
		<b>TOTAL :</b>	<b>10 038,8 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>4 556,1 €</b>

#### Concernant les modalités :

La date limite du dépôt est le 27 septembre, et il faut envoyer 2 exemplaires sous format papier et 1 exemplaire par mail à l'adresse indiquée sur les CERFA. (18 Boulevard Desaix, 63000 Clermont-Ferrand et adap@puy-de-dome.gouv.fr)

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, seuls 10 000 Ad'ap sur les 450 000 attendus à l'échelle nationale ont été remis aux commissions. Elles vont devoir réaliser des priorités dans leur gestion de dossiers. Les CERFA bien rédigés et qui montrent une bonne volonté de la part des communes de se mettre aux normes seront très probablement validés même si des dérogations sont demandées. La méthodologie qui a été proposée a pour but de remplir le CERFA au mieux, les actions, dérogations et informations complémentaires ayant été justifiées à chaque fois.

Un dernier rappel : Lorsque des travaux sont entrepris par la commune, pensez à réaliser une demande d'autorisation de travaux auprès de la commission d'accessibilité qui validera ou non vos projets.

Paulin Bertin remercie pour finir les élus et personnels des mairies qui l'ont aidé dans la mission de stage ainsi que la DDT, Mr Morel, Mr Gouttebel et Ardes Communauté pour leur conseil et leur suivi durant l'ensemble du stage.

Bernard Veissière remercie Paulin Bertin de son travail, de la qualité de celui-ci, souligne la bonne intégration dans l'équipe. Plusieurs élus confirment la qualité des documents rendus et remercient à leur tour Paulin Bertin.

Pierre Morel propose de faire un tour des élus présents pour savoir l'état d'avancement. Pour les communes représentées lors de la séance, les Ad'AP seront déposés dans les temps.

Sébastien Gouttebel insiste sur la nécessité de demander des autorisations de travaux lors de la mise en œuvre du programme et que des contrôles pourront être effectués. Il reste à l'écoute

des élus pour tout problème de mise en œuvre des Ad'Ap : [sebastien.gouttebel@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:sebastien.gouttebel@puy-de-dome.gouv.fr)

Pierre Morel précise que la démarche d'accessibilité va également devenir un critère dans l'attribution de certaines aides d'état telles que la D.E.T.R.

Pour conclure, Bernard Veissière indique que cette action lui semble exemplaire car sur d'autres territoires, la démarche, effectuée par un cabinet extérieur, coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros. La solution trouvée sur Ardes Communauté est aussi issue d'une bonne collaboration entre la communauté et la D.D.T. et que la démarche montre bien l'intérêt d'une mutualisation.

Il remercie à nouveau Paulin Bertin de son exposé et Pierre Morel et Sébastien Gouttebel de leur participation.

Il propose ensuite aux élus qu'Ardes Communauté fasse un cadeau de l'ordre de 50 € à Paulin Bertin. **Accord unanime.**

- **Agenda d'Accessibilité Programmée d'Ardes Communauté**

Le Président présente les travaux nécessaires à la mise en accessibilité de la maison de Pays et l'Ad'Ap proposé pour Ardes Communauté. Il le soumet à la validation du conseil. **Accord unanime.**

## Services et vie locale

- **Projet Educatif de Territoire : document définitif**

Guillaume Rousset rappelle que le projet éducatif de territoire est le document cadre qui doit permettre de mettre en cohérence les différents temps de l'enfant. Il conditionne également l'obtention du fonds de soutien de l'état (50 € / enfant / an). Celui-ci a été concerté le 30 juin dernier et amendé en fonction des retours de l'ensemble des acteurs.

Il présente le document définitif (remis en séance) qui, après un état des lieux de la situation actuelle, dresse la liste des objectifs poursuivis par les collectivités et les acteurs pour les enfants du territoire puis détaille plus précisément la mise en œuvre des T.A.P. sur les deux écoles.

Il ajoute que le document a été transmis à l'éducation nationale qui a émis un avis favorable et qu'Ardes Communauté reste dans l'attente de la validation de la D.D.C.S.

Il conclut qu'une mise en page attractive du document a été faite afin que celui-ci soit accessible à tous et agréable à parcourir.

- **Etude « Maison de Service - Tiers lieu »**

Le Président rappelle que le cabinet Elan Développement a été retenu lors du dernier conseil pour cette étude. Il rappelle que la Région a accordé une aide de 40 % du montant de l'étude. Il ajoute qu'une aide du FNADT pourrait également être accordée, ce qui amènerait le plan de financement prévisionnel suivant :

Région : 8028 €  
Etat FNADT : 8028 €  
Ardes Communauté : 4014 €  
TOTAL : 20070 € H.T.

Il demande l'autorisation du conseil pour solliciter l'aide du FNADT.

## Accord unanime.

- **Location de salle pour les T.A.P.**

Le Président explique qu'à Ardes, pour les séances de T.A.P. du jeudi après-midi, de 15h à 16h30, huit groupes ont été formés, afin de respecter les normes d'encadrement. Il est donc nécessaire de disposer de 8 salles. Dans ce cadre, il propose d'acter la location d'une salle de classe du village vacances. Le tarif proposé par VPTI (hors négociation) est de 25 € de l'heure, soit un total prévisionnel de 1350 € sur l'année 2015 / 2016.

## Accord unanime.

Le Président en profite pour répondre aux interrogations de Françoise Pelissier concernant la salle multi-activité et la location prévue par la convention avec VPTI. Il précise que VPTI avait besoin de tarifs de location pour envisager sa commercialisation 2016 et qu'en conséquence Ardes Communauté a défini des tarifs lors de sa dernière séance. Le Président précise que VPTI les avait validés avant mise au vote mais que l'ensemble des responsables de VPTI ne semblait pas au final d'accord avec ces tarifs. Il ajoute qu'il se rend dans la semaine à Paris afin d'évoquer l'ensemble de ces éléments et s'engager dans la voie d'une amélioration des relations.

Françoise Pelissier précise que l'aquagym s'arrête à fin septembre alors qu'il était prévu 7 mois d'ouverture de la piscine. Bernard Veissière indique que l'aquagym est une activité annexe mais que l'ouverture de la piscine sera également évoquée lors de la rencontre. Il précise que le village est fermé du 7 au 17 octobre mais qu'il réouvrira du 17 au 31 octobre.

Jacques Therme précise que lors d'une réunion au SIGAL, il lui a été évoqué une facture de 2012 de l'ordre de 890 € non réglée par VPTI. Le Président indique ne pas avoir connaissance de cette créance et que des renseignements vont être pris.

## Dynamiques Economiques

- **Convention ALT 2015**

Le Président rappelle que depuis plusieurs années, Ardes Communauté a délégué à l'Agence Locale de Tourisme des Pays d'Issoire les missions de promotion touristique du territoire.

Ceci se fait dans le cadre d'une convention annuelle rappelant les principales missions confiées à l'ALT, comme suit :

- Promotion, communication et développement touristique : brochures, liens avec le CRDTA, accueil de journalistes, site internet,...
- Observation économique : fréquentation des O.T.
- Etude d'une structuration intercommunautaire
- Connaissance et qualification de l'offre d'hébergement en vue de sa commercialisation
- Montage et vente de produits touristiques

Il ajoute que la participation des communautés est calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre de lits touristiques. Pour Ardes Communauté, elle est de 2378.58 € pour l'année 2015.

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

## Accord unanime.

- **Station de carburants d'Anzat**

Le Président rappelle que la station d'Anzat avait été construite par Ardes Communauté de sorte à apporter un service aux habitants et à conforter le commerce local, d'où le choix d'un équipement géré en Délégation de Service Public (D.S.P.), sans automate.

Il précise que M. Vergne, gérant de la station et du restaurant, cesse son activité au 30 septembre. Il conclut cette présentation par le fait que l'essence ne sera plus distribuée à partir de la fin du mois et interroge le conseil sur la suite à donner, tout en rappelant que lors de la dernière séance du conseil, il avait été envisagé d'équiper la station d'un automate avec versement d'un fonds de concours de la part de la commune d'Anzat à hauteur de 80 % de l'équipement, déduction faite des subventions touchées.

Emmanuel Correia indique que la commune d'Anzat est en effet prête à payer l'automate et qu'un accord sur la répartition de la marge au litre sera à trouver. Le Président indique qu'Eric Charroin, conseiller communautaire représentant la commune d'Anzat avait indiqué à la séance précédente que la commune d'Anzat ne demanderait aucune rétribution.

Emmanuel Correia rappelle que la demande d'installation d'un automate est antérieure à l'annonce du départ de M. Vergne et que cet équipement permettra d'augmenter le chiffre d'affaires. Il indique que, pour la période de transition, la commune d'Anzat est prête à gérer l'équipement en mettant du personnel communal à disposition. Bernard Veissière indique que ceci nécessite la création d'une régie ou sous-régie, et que les frais ne seront pas couverts. Emmanuel Correia indique que le volume sera plus conséquent.

Guillaume Rousset demande si les repreneurs potentiels du restaurant ou de la boulangerie ne pourraient pas être intéressés par la gestion des pompes. Emmanuel Correia indique que ce n'est pas le cas car il n'est pas possible selon eux de gérer un commerce alimentaire et une station service. Frédéric Chabrilat indique qu'à la Cabane, il y a bien les deux services.

Après différentes hypothèses, Bernard Veissière rappelle le montage acté lors du dernier conseil et indique qu'avec 34 000 L environ par an, la station d'Anzat reste un service à la population.

Jean-Louis Lenègre estime qu'un mélange entre Ardes Communauté et la commune d'Anzat est difficile à gérer dans le temps. Il propose donc qu'Ardes Communauté étudie la vente de la station à la commune d'Anzat. Emmanuel Correia indique qu'un conseil municipal a lieu début octobre et qu'il conviendrait d'avoir les éléments d'ici-là.

Le Président propose d'acter le principe de la vente de la station à la commune d'Anzat à prix coutant.

Accord du conseil par 18 voix pour et 1 abstention (Emmanuel Correia).

Le Président précise que cette décision est suspendue à l'accord de la commune et à la faisabilité qui sera étudiée rapidement avec le trésor public.

Il propose toutefois par précaution de poursuivre la démarche validée à la dernière séance par le dépôt d'une demande de subvention au FISAC pour la mise en œuvre de l'automate 24/24 pour un montant de 38 178 € H.T. Le plan de financement pourrait alors être le suivant : FISAC (20 %) : 7635.60 €, Leader (60 %) : 22 906.80 €, Autofinancement : (20 %) : 7635.60 €.

## **Environnement et transition énergétique**

- **Révision des statuts du VALTOM**

Le Président expose que lors de son comité syndical du 15 septembre, le VALTOM a validé une modification statutaire portant sur 4 points :

## **La mutualisation globale des frais de transfert et de transport**

Il s'agit d'harmoniser les coûts que les OMR passent par un quai de transfert (pour nous Issoire) ou non (Clermont Communauté). Ceci amène une baisse de cotisation de l'ordre de 11 000 € pour Ardes Communauté.

## **La facturation des refus de tri issus des déchets d'emballages à la tonne traitée**

Jusqu'ici les refus de tri étaient payés par tous les membres à hauteur de 1,19 € / habitants. De sorte à inciter les collectivités à s'améliorer et à diminuer les refus, il s'agirait alors de facturer chaque collectivité à la tonne refusée. Ceci amènerait une économie de l'ordre de 1800 € pour Ardes Communauté.

## **Le reversement à 100 % des recettes nettes issues du rachat des matériaux**

En 2015, le VALTOM reverse aux collectivités membres 40 % de ces recettes. L'objet est de passer à 100 % en 2016, ce qui constitue une recette supplémentaire pour les collectivités mais créé un déficit au VALTOM qui devra compenser par une augmentation de la contribution de l'ordre de 2150 € pour Ardes Communauté.

## **La possibilité pour le VALTOM de contractualiser avec un éco-organisme au nom de l'ensemble des adhérents sous réserve d'une délibération.**

Il s'agit ici de simplifier le recours à de nouveaux éco-organismes par la prise d'une délibération générale.

Il donne lecture du projet de modification et la soumet au vote.

**Accord unanime.**

- **Achat de matériel**

Le Président expose que le service O.M. dispose d'un certain nombre de matériels encombrants (bacs de réserve, pneus du véhicule, etc...) qui empiètent sur la surface des garages techniques et nécessitent d'être correctement stockés. Des rayonnages de grande capacité et de grande résistance seraient donc nécessaires. Après étude, un devis pour du matériel d'occasion a été obtenu pour un montant de 1953.00 € H.T.

Il propose au conseil :

- De retenir l'offre proposée pour 1953.00 € H.T
- D'imputer cette dépense sur le budget O.M. en investissement (2188).

Frédéric Chabrillat indique qu'il peut y avoir des difficultés à monter les éléments sur des rayonnages de ce type si les services ne disposent pas de monte-charge. Patrick Pelissier indique que le chasse-neige est équipé d'un bras permettant de le faire et que ces points techniques ont été vus avec Patrick Bapt.

**Accord unanime.**

## **Vie intercommunale et moyens associés**

- **Vœu sur la fusion des intercommunalités**



Le Président explique que dans le cadre de la réforme territoriale en cours, Ardes Communauté avait délibéré en 2014 de sorte à indiquer au Préfet son souhait de fusionner avec des communautés en direction du Lembron et d'Issoire.

Les 5 et 19 septembre derniers, les présidents des 8 communautés de communes constitutives du Pays se sont réunis et ont rédigé le vœu suivant :

« Les Présidents des huit communautés de communes qui composent le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud se sont réunis le 5 septembre 2015 à Sauxillanges pour évoquer l'opportunité d'une proposition commune à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme, ceci dans le cadre de son schéma départemental de coopération intercommunale.

Après avoir échangé, les huit présidents d'EPCI du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud proposent à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme qu'il prenne en considération leur désir commun de constituer à l'échelle du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud une communauté de communes ou d'agglomération autour de la ville d'Issoire.

Toutefois, eu égard au travail préparatoire très important que suppose l'harmonisation des budgets, de la fiscalité et des services à la population des 93 communes concernées, les élus communautaires du pays ne cautionnent ce regroupement, que sous réserve qu'il ne prenne effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ils demandent par conséquent que cette date soit expressément mentionnée dans le schéma départemental de coopération intercommunale à venir et dans l'arrêté préfectoral de périmètre qui en découlera ».

Il propose d'adopter ce vœu.

Accord du conseil par 18 voix pour et 1 abstention (Guy Goyon).

- **Ingénierie financière mutualisée**

Alexandre Duboc présente le projet d'ingénierie financière mutualisée, tel que validé par le Pays.

### *L'objectif*

Trouver les bons moyens de répondre aux besoins du territoire en termes de moyens et de ressources pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des projets, communaux et communautaires, voire l'accompagnement de projets associatifs et privés, pour permettre au territoire de mobiliser les financements extérieurs au maximum.

### *Les moyens*

La formation, le renforcement des coopérations, la rationalisation d'organismes multiples, la mutualisation doivent permettre de contribuer à une offre d'ingénierie mieux articulée. Il s'agit donc de mobiliser les moyens existants, sans création de postes dédiés à cette ingénierie financière, sans préjuger de l'organisation des ressources humaines possibles, conséquente aux fusions d'Intercommunalités à venir dans le cadre de la loi NOTRe et du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).

Cette nouvelle organisation se limite dans un premier temps à l'ingénierie financière et pourra ainsi être communiquée.

### *La mise en œuvre*

#### ① Une schématisation de la situation

... l'organigramme élargi de tous les personnels, puis spécifiquement des acteurs de l'ingénierie a été un préalable à la bonne lisibilité de tous de la situation

⇒ **Organigrammes connus des 8 comcom, de la ville centre d'Issoire et du Pays**

## ❷ Organiser le «chainage» de l'ingénierie

... ingénierie interne au territoire, le Pays se positionnant comme promoteur et animateur d'une coordination progressive et volontaire.

⇒ **L'Organigramme ciblé sur l'« ingénierie » interne au territoire Pays ainsi que des organismes extérieurs**

## ❸ Modalités de coordination

Le recensement indicatif des envies et compétences de chacun permet ensuite un positionnement volontaire d'agents et de leur collectivité comme référent thématique :

- Référents d'ingénierie financière à destination des élus
- Référents de fonctions supports pour les propres besoins des techniciens.

⇒ **1<sup>ère</sup> ébauche d'un tableau de référents thématiques établi en réunion technique Comcom/Pays du 29/07/2015 en annexe 3.**

### ... fin 2015

Chaque « autorité territoriale » devra s'engager sur cette organisation financière mutualisée, amenant à libérer leurs agents au bénéfice d'autres territoires du Pays, et inversement.

Les techniciens se mobilisent pour recenser une base de données financières, par thème :

- ✓ quelle que soit l'origine, qu'il s'agisse de l'Europe, Etat, Région, Département ou organismes parallèles (ADEME, Agence de l'eau, ...),
- ✓ Quelles que soient leurs modalités (appel à projet, contractualisations, lignes sectorielles, ...)

Cette première base sera établie progressivement et conjointement par les agents en fonction du temps possible d'y consacrer ; dans tous les cas le Pays assurera un minimum pour que chaque binôme dispose d'une base de données nécessaire à l'annonce de cette organisation auprès des communes et communautés de communes avant fin 2015.

Un extranet viendra supporter techniquement le travail collaboratif avec comme principaux objets :

- Espace de ressources : stockage de documents, avec un rangement par rubrique/thématique avec des sous catégories,
- Espace de travail : intervention en directe dans l'extranet sur le contenu de documents, par plusieurs personnes,

### Accord unanime.

- **Personnel : formation de Mme Jocelyne Cluzel**

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté a embauché Mme Cluzel en contrat CAE CUI à compter du 23 septembre pour une durée d'un an pour le centre de loisirs. Une aide de 70 % est obtenue sur ce poste sous réserve de faire participer Mme Cluzel à des formations.

Compte tenu des besoins du service Enfance Jeunesse, il est proposé de faire passer à Mme Cluzel le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (B.A.F.D.) de sorte à ce qu'elle puisse assurer la

direction du centre de loisirs en l'absence d'autres personnels qualifiés (absences, congés, temps partiels).

L'UFCV a proposé un devis à hauteur de 685 € et est le mieux disant. Le Président propose au conseil de valider ce devis.

Accord unanime.

- **Personnel : contrat de Mme Laura Bernhardt**

Le Président indique que le contrat de Mme Laura Bernhardt, qui assure le secrétariat, la comptabilité d'Ardes Communauté, des T.A.P, des ouvertures du bureau de presse et de la maison de Pays, arrive à échéance le 31 décembre 2015. Au vu des états de services, il propose au conseil de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans, le reste des conditions étant inchangé.

Accord unanime.

- **Désignation d'un membre suppléant au comité de programmation Leader**

Le Président rappelle qu'il est membre titulaire du comité de programmation Leader représentant Ardes Communauté. Il indique qu'il est nécessaire de désigner un suppléant. Jean-Louis Lenègre est désigné à l'unanimité.

- **Décision modificative n°1 sur le budget O.M.**

Le Président expose que le poste des prêts et secours n'est pas suffisamment amendé (il s'agit des « avances sur salaires » payées au 6713 et qui sont ensuite remboursées au 7718). Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
R - 7718 - Autres produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1700.00 €
TOTAL R 77 :	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1700.00 €
D - 6713 - Prêts, dons et secours	0.00 €	1700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 :	0.00 €	1700.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1700.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>1700.00 €</b>		<b>1700.00 €</b>	

Accord unanime.

## Questions diverses

- **Verres écocup**

Le Président rappelle que dans le cadre du programme local de prévention 2015, il a été fait l'acquisition de verres écocup à destination des associations. Il indique qu'un flyer a été fait de sorte à rappeler tous les services proposés aux associations par la collectivité. Concernant les gobelets, il indique que ceux-ci sont consignés par les associations auprès des participants, en général pour 1 €. Il arrive cependant que des gobelets soient conservés ou perdus, et il propose dans ce cas de facturer les associations à hauteur de 0.50 € par gobelet, dès le premier gobelet, la facturation pouvant se faire à l'année.

## Accord unanime.

- **Dates à venir**

23 septembre à 15h à la salle de la maison de santé : Ateliers sur le SCOT

25 septembre à 15h30 à la salle polyvalente d'Ardes : visite du Président du Conseil Départemental, des conseillers départementaux du canton et des services. A cette occasion, le Président souhaiterait que les communes fassent passer le montant de FIC qui leur a été attribué pour les deux dernières périodes de 3 ans.

28 septembre à 14h à la salle de la maison de santé : PIG Habitat

17 octobre à 20h30 à la salle multi-activité : Lancement de la saison culturelle 2015 - 2016 : « A plates coutures », dans le cadre du festival départemental « Les Automnales ».

21 novembre de 9h à 12h : Conférence des Maires

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 17h30.

\*\*\*